

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 14 AVRIL 2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 14 avril 2014 à 20h00.**

## **SONT PRÉSENTS :**

M. Pierre Yelle, maire  
MM. Pascal Thérout, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
Mme Julie Bouchard, conseillère  
M<sup>me</sup> Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 11 citoyens

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

**14-04-69**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

**14-04-70**

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Yves Plante  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14-04-71

5. **Accumulation d'une réserve – Transfert de 6 000 \$ pour le traitement des boues du site d'assainissement des eaux – 10<sup>e</sup> année et dépôt dans un compte distinct**

CONSIDÉRANT qu'une réserve du traitement des boues pour l'accumulation de la somme de 60 000 \$ a été créée en 2005;

CONSIDÉRANT que ledit montant n'est pas utilisé l'année même, afin d'obtenir la somme globale de 60 000 \$, et qu'il engendrera automatiquement un surplus pour l'exercice financier en cours;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 6 000 \$ a été budgété pour l'année 2014 concernant ladite prévision au poste de traitement des boues et que ledit montant relève également de la taxation exigée aux contribuables bénéficiaires de ce service;

CONSIDÉRANT que le montant de 60 000 \$ est maintenant amassé mais qu'il serait préférable de continuer la réserve pour le même montant annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSFÉRER le montant de 6 000 \$ pour l'exercice financier en cours dans un poste de réserve de traitement des boues et de transférer également cette somme dans le compte bancaire prévu à cette fin;

DE PRÉVOIR à chaque année un montant de 6 000 \$ pour le traitement des boues et de transférer ledit montant dans la réserve prévue à cet effet suite à une résolution annuelle le permettant et en déposant également la somme prévue dans un compte distinct.

14-04-72

6. **Entretien paysager des parcs et édifices municipaux – Luc Biron**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire orner et entretenir ses îlots, ses parcs et ses édifices publics pour l'embellissement de notre localité;

CONSIDÉRANT que les coûts s'y rattachant sont assumés entièrement par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services professionnels de « *Luc Biron, entrepreneur paysager* », pour l'entretien annuel des îlots, des parcs et des édifices publics appartenant à la municipalité, au prix total de 3 355 \$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans l'offre de services en date du 24 mars 2014;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles » et 02-701-20-522 « Entretien centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14-04-73

**7. Chevaliers de Colomb – Demande d’aide financière pour la fête nationale du Québec**

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb organisent la fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que nos citoyens pourront profiter de cette fête;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER un don au montant de 600 \$ aux Chevaliers de Colomb afin d’aider à défrayer les coûts pour l’organisation de la fête;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-04-74

**8. BPN Environnement – Location de toilettes chimiques pour les aires de repos du rang du Bois-de-Maska et du rang du Haut-de-la-Rivière**

CONSIDÉRANT que l’achalandage des aires de repos du rang du Bois-de-Maska et du rang du Haut-de-la-Rivière s’effectue surtout du début juin à la fin septembre (période de 4 mois);

CONSIDÉRANT que BPN Environnement, offre la location d’une toilette chimique au montant de 132 \$ mensuellement, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE LOUER une toilette chimique pour chacune des deux aires de repos, à BPN Environnement, pour une période de 4 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2014;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense pour la location de deux (2) toilettes chimiques;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-50-522 « Entretien - Parc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-04-75

**9. Centre d’action bénévole du Lac Saint-Pierre – Proclamation de la semaine de l’action bénévole**

CONSIDÉRANT que la générosité, l’énergie et les compétences des bénévoles continuent d’être l’une des plus belles ressources naturelles ainsi qu’une force essentielle à nos communautés;

CONSIDÉRANT que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

CONSIDÉRANT que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s’agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'au nom du conseil municipal et des citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, le maire Pierre Yelle, proclame par la présente que la semaine du 06 au 12 avril 2014 a été la «Semaine de l'action bénévole 2014» dans notre municipalité;

DE PLUS, le maire invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

**14-04-76**

### **10. Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre – Demande d'aide financière pour la semaine des bénévoles**

CONSIDÉRANT que la «Semaine de l'action bénévole 2014» se déroulera du 06 au 12 avril 2014;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre organisera différentes activités de reconnaissance pour souligner l'événement avec les bénévoles de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER la somme de 100 \$ au Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

**14-04-77**

### **11. Demande de dérogation mineure – M. Marc-André Paré**

CONSIDÉRANT que monsieur Marc-André Paré demande une dérogation mineure afin de faire accepter le lotissement pour le terrain, dont la profondeur est de 19.8 mètres contre 27 mètres selon la norme, et la superficie est de 458.93 m<sup>2</sup> contre 465 m<sup>2</sup> selon la norme;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant une partie de lot 349 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande est due, par la perte de droits acquis à la reconstruction en cas de sinistre, à cause d'une vente de parcelle de terrain se trouvant au bas du talus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Marc-André Paré et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

**14-04-78**

## **12. Appel d'offres – Déneigement des chemins d'hiver**

CONSIDÉRANT que la municipalité sous la direction de laquelle se trouve un chemin quelconque peut ordonner, par résolution, que ce chemin soit tracé et entretenu, l'hiver, en voie double, dont l'une pour les voitures qui vont dans une direction, et l'autre pour celles qui vont dans la direction opposée. (art.752 (1) C.M.);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire recevoir des soumissions pour un contrat d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, une demande de soumissions publiques comportant une dépense de 100 000 \$ et plus doit être publiée dans un système électronique d'appel d'offres accessible aux entrepreneurs et fournisseurs, en outre ceux ayant un établissement au Québec, qui ont un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la municipalité et dans au moins un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PROCÉDER à un appel d'offres public pour les travaux de déneigement par la parution d'une annonce dans le système électronique « SÉAO » et publication de cette annonce dans le journal Les 2 Rives;

QUE lesdits travaux de déneigement et d'entretien des chemins d'hiver sont pour une période de trois (3) ans et concernent les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

FIXER l'heure de tombée et d'ouverture des soumissions à 15 heures, mardi le 06 mai 2014, lesquelles seront considérées publiquement à la séance ordinaire du conseil, tenue le 12 mai 2014 au lieu habituel des séances;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de publication;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication avis » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**14-04-79**

## **13. Dépôt et adoption du bilan local 2013 du Pacte rural 2007-2014**

CONSIDÉRANT que la secrétaire du comité de développement local de Saint-François-du-Lac a présenté le bilan local du pacte rural pour l'année 2013 aux membres du conseil municipal;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le bilan local reflète fidèlement les actions posées par le comité en 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le bilan local du pacte rural 2013 transmis par la secrétaire du CDL de Saint-François-du-Lac;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à madame Josiane Fontaine, agente rurale de la MRC de Nicolet-Yamaska, ainsi qu'une copie du bilan local 2013.

**14-04-80**

## **14. Nomination des membres du Comité de développement local de Saint-François-du-Lac**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconstituer le Comité de développement local de Saint-François-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE NOMMER les membres suivants pour la constitution du comité :

- Peggy Péloquin, secrétaire
- Jean Duhaime, pro-maire
- Daniel Labbé, conseiller
- Pascal Théroux, conseiller
- Martine Meynieu, citoyenne
- Isabelle Lefebvre, citoyenne
- Steve Rouillard, citoyen
- Valérie Lavoie, citoyenne
- Yves Plante, substitut

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à madame Josiane Fontaine, agente du CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska.

**14-04-81**

## **15. Services E.R. Extermination – Mandat d'arrosage des édifices municipaux et ponton**

CONSIDÉRANT que Services E.R. Extermination offre ses services pour la saison estivale 2014, concernant l'arrosage, afin d'enrayer les araignées;

CONSIDÉRANT que les coûts et les postes budgétaires sont les suivants :

➤ Bureau municipal (02-130-00-522)	275,00 \$
➤ Garage municipal (02-320-00-522)	140,00 \$
➤ Bibliothèque (02-702-30-522)	140,00 \$
➤ Centre communautaire (02-701-20-522)	180,00 \$
➤ Usine (02-414-00-522)	100,00 \$
➤ Ponton (02-622-00-447)	100,00 \$

CONSIDÉRANT que le coût total est de 935,00 \$ plus les taxes applicables ;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Pascal Théroux

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires ci haut mentionné les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**14-04-82**

## **16. CRECQ – Renouvellement d'adhésion pour 2014 et nomination d'un représentant**

CONSIDÉRANT que le Conseil Régional de l'environnement du Centre-du-Québec se préoccupe de près à l'environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal trouve que les préoccupations envers l'environnement sont d'une importance capitale;

CONSIDÉRANT qu'il faut être membre du CRECQ pour assister à l'assemblée générale annuelle et que les frais d'adhésion sont de 50,00 \$ pour une municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au Conseil Régional de l'environnement du Centre-du-Québec;

DE NOMMER monsieur Pierre Yelle, maire, représentant pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité ou monsieur Yves Plante, conseiller, comme substitut;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 «Cotisations à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**14-04-83**

## **17. Fauchage au centre communautaire pour l'été 2014**

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Crevier de la Ferme Crevier & Fils enr. offre ses services concernant le fauchage au centre communautaire pour l'été 2014 au montant de 200,00 \$ plus les taxes applicables pour deux (2) coupes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de la Ferme Crevier & Fils enr. pour un montant de 200,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense et que les travaux soient effectués environ le 1<sup>er</sup> juin et le 15 juillet 2014;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 «Entretien – Centre communautaire» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**14-04-84**

## **18. Installation de luminaires de rue – Programme d’immobilisation 2014**

CONSIDÉRANT que l’installation de nouveaux luminaires de rue ont été projetés au programme triennal d’immobilisations 2014-2015-2016;

CONSIDÉRANT que le montant prévu au budget 2014 concernant le système d’éclairage est de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire installer deux luminaires sur la rue Aldéas-Lachapelle et un luminaire sur la rue Lachapelle tel que démontré sur les croquis;

CONSIDÉRANT que les services de monsieur Daniel Arel, électricien, s’avèrent nécessaires pour la fourniture de luminaires;

CONSIDÉRANT qu’une demande à Hydro-Québec est nécessaire pour procéder à l’installation des luminaires et les faire ajouter sur la liste de notre réseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE FAIRE appel à Hydro-Québec pour l’installation des luminaires;

QU’un montant n’excédant pas 3 000 \$ est prévu au budget pour l’installation de ces luminaires;

DE S’INFOMER des coûts de chaque luminaire et de procéder à leur installation jusqu’à concurrence de la somme ci haut mentionnée;

D’AUTORISER l’engagement des présentes dépenses;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-20-721 « Système d’éclairage public » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**14-04-85**

## **19. Installation de trois luminaires de rue et enlèvement d’un luminaire au coin du pont David-Laperrière – Demande à hydro-Québec selon le plan du MTQ**

CONSIDÉRANT que l’installation de trois nouveaux luminaires de rue et le retrait d’un luminaire existant ont été projetés par le MTQ suite aux travaux de reconstruction du pont David-Laperrière;

CONSIDÉRANT que les trois nouveaux luminaires ont été fournis par le MTQ et que l’installation doit être demandée à Hydro-Québec par notre municipalité, mais que les frais d’installation seront remboursés par le MTQ, suite à la réception des pièces justificatives;

CONSIDÉRANT que le MTQ a fourni le croquis à annexer à la demande afin qu’Hydro-Québec sache la localisation des trois luminaires à ajouter et celui à enlever;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER à Hydro-Québec pour l'installation des trois nouveaux luminaires et l'enlèvement d'un luminaire tel que démontré sur le croquis.

**14-04-86**

## **20. Mandat à Libertevision inc. – Panneau d'affichage électronique**

CONSIDÉRANT que nous avons invité Daktronics Canada et Libertevision inc. afin de nous soumettre un prix pour un panneau d'affichage électronique;

CONSIDÉRANT que Libertevision inc, est le seul qui nous a soumis un prix;

CONSIDÉRANT que le prix soumis est de 21 594 \$ plus les taxes applicables pour un écran de 6 pieds 4 pouces par 3 pieds 2 pouces couleur;

CONSIDÉRANT que le prix inclus le système de contrôle, une carte multi-fonction pour la luminosité et température automatique, une antenne sans-fil, la structure, l'installation et la formation sur l'utilisation du logiciel;

CONSIDÉRANT qu'un dépôt de 9 000 \$ est exigé lors de la commande de l'écran;

CONSIDÉRANT que les autres frais non inclus qui seront à la charge de la municipalité sont la base de béton, les ancrages et l'électricité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE COMMANDER l'écran et de donner un dépôt de 9 000 \$ comme premier paiement à Libertevision inc.;

QUE la municipalité s'occupera en temps et lieux d'engager les entrepreneurs requis pour la base de béton, ancrages et l'électricité;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-726 « Équipement » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**AVIS**

## **21. Avis de motion du règlement de plan d'urbanisme numéro PU-01-2014**

Le conseiller, Pascal Thérout, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement de plan d'urbanisme numéro 217-89 de l'ancienne municipalité village et remplaçant le règlement de plan d'urbanisme numéro 389 de l'ancienne municipalité paroisse et intitulé « Règlement de plan d'urbanisme numéro PU-01-2014 » sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sur support numérique a été remise aux membres du conseil. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

**AVIS**

## **22. Avis de motion du règlement de zonage numéro ZO-02-2014**

Le conseiller, Jean Duhaime, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement de zonage numéro 165-83 de l'ancienne municipalité village et remplaçant le règlement de zonage numéro 02-90

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

de l'ancienne municipalité paroisse et intitulé « Règlement de zonage numéro ZO-02-2014 » sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sur support numérique a été remise aux membres du conseil. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

## AVIS

### **23. Avis de motion du règlement de lotissement numéro LO-03-2014**

Le conseiller, Yves Plante, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement de lotissement numéro 166-83 de l'ancienne municipalité village et remplaçant le règlement de lotissement numéro 03-90 de l'ancienne municipalité paroisse et intitulé « Règlement de lotissement numéro LO-03-2014 » sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sur support numérique a été remise aux membres du conseil. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

## AVIS

### **24. Avis de motion du règlement de construction numéro CO-04-2014**

Le conseiller, Daniel Labbé, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement de construction numéro 167-83 de l'ancienne municipalité village et remplaçant le règlement de construction numéro 01-90 de l'ancienne municipalité paroisse et intitulé « Règlement de construction numéro CO-04-2014 » sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sur support numérique a été remise aux membres du conseil. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

## AVIS

### **25. Avis de motion du règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et sur les permis et certificats numéro AD-05-2014**

Le conseiller, Réjean Gamelin, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et sur les permis et certificats numéro 168-83 de l'ancienne municipalité village et remplaçant le règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et sur les permis et certificats numéro 04-90 de l'ancienne municipalité paroisse et intitulé « Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et sur les permis et certificats numéro AD-05-2014 » sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sur support numérique a été remise aux membres du conseil. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

## 14-04-87

### **26. Adoption du projet de règlement de plan d'urbanisme numéro PU-01-2014**

Il est proposé par le conseiller Pascal Théroix  
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard  
Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER le projet de règlement de plan d'urbanisme numéro PU-01-2014 et remplaçant le règlement de plan d'urbanisme numéro 217-89 de l'ancienne municipalité village et remplaçant le règlement de plan d'urbanisme numéro 389 de l'ancienne municipalité paroisse.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 05 mai 2014 à 19h00 à la salle du conseil située au 400, rue Notre-Dame, à Saint-François-du-Lac (Québec) JOG 1M0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, l'inspecteur municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

## 14-04-88

### **27. Adoption du projet de règlement de zonage numéro ZO-02-2014**

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard  
Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

D'ADOPTER le projet de règlement de zonage numéro ZO-02-2014 et remplaçant le règlement de zonage numéro 165-83 de l'ancienne municipalité village et remplaçant le règlement de zonage numéro 02-90 de l'ancienne municipalité paroisse.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 05 mai 2014 à 19h00 à la salle du conseil située au 400, rue Notre-Dame, à Saint-François-du-Lac (Québec) JOG 1M0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, l'inspecteur municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

## 14-04-89

### **28. Adoption du projet de règlement de lotissement numéro LO-03-2014**

Il est proposé par le conseiller Yves Plante  
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard  
Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

D'ADOPTER le projet de règlement lotissement numéro LO-03-2014 et remplaçant le règlement de lotissement numéro 166-83 de l'ancienne municipalité village et remplaçant le règlement de lotissement numéro 03-90 de l'ancienne municipalité paroisse.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 05 mai 2014 à 19h00 à la salle du conseil située au 400, rue Notre-Dame, à Saint-François-du-Lac (Québec) JOG 1M0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, l'inspecteur municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

## 14-04-90

### **29. Adoption du projet de règlement de construction numéro CO-04-2014**

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé  
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard  
Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER le projet de règlement de construction numéro CO-04-2014 et remplaçant le règlement de construction numéro 167-83 de l'ancienne municipalité village et remplaçant le règlement de construction numéro 01-90 de l'ancienne municipalité paroisse.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 05 mai 2014 à 19h00 à la salle du conseil située au 400, rue Notre-Dame, à Saint-François-du-Lac (Québec) J0G 1M0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, l'inspecteur municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**14-04-91**

## **30. Adoption du projet de règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et sur les permis et certificats numéro AD-05-2014**

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard  
Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

D'ADOPTER le projet de règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et sur les permis et certificats numéro AD-05-2014 et remplaçant le règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et sur les permis et certificats numéro 168-83 de l'ancienne municipalité village et remplaçant le règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et sur les permis et certificats numéro 04-90 de l'ancienne municipalité paroisse.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 05 mai 2014 à 19h00 à la salle du conseil située au 400, rue Notre-Dame, à Saint-François-du-Lac (Québec) J0G 1M0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, l'inspecteur municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**14-04-92**

## **31. Powwow d'Odanak 2014 – Demande de commandite**

CONSIDÉRANT que le conseil de bande des Abénakis demande une collaboration afin de commanditer leur 55<sup>e</sup> Powwow qui se tiendra du 4 au 6 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout  
Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal est favorable à la réalisation de cette fête et désire contribuer pour un montant de 200 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14-04-93

32. **Festival des Gros Casques de Yamaska – Autorisation pour circuler dans les rues de notre municipalité**

CONSIDÉRANT que les organisateurs du Festival des Gros Casques de Yamaska préparent une randonnée de V.T.T. en date du 28 juin prochain;

CONSIDÉRANT qu'ils demandent l'autorisation de circuler sur le territoire de notre municipalité par le rang Saint-Jean-Baptiste, la rue Lacharité, la rue Notre-Dame ou Lachapelle, le rang de la Grande-Terre, le rang de l'Île-Saint-Jean et le rang du Bois-de-Maska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le droit de passage en V.T.T. sur nos rues ou rangs ci-haut mentionnés en date du 28 juin 2014.

14-04-94

33. **MRC de Nicolet-Yamaska et CPTAQ – Dossier # 375266 – Modification de la résolution 14-02-41**

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska doit acheminer à la CPTAQ une résolution provenant de notre municipalité afin de poursuivre le dossier # 375266;

CONSIDÉRANT que ce dossier comprenait des demandes par la MRC de Nicolet-Yamaska pour notre municipalité et les municipalités de Saint-Célestin et Grand-Saint-Esprit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal est en accord avec le contenu de l'orientation préliminaire mais qu'il est déçu concernant leur îlot déstructuré ayant été refusé.

14-04-95

34. **MRC de Nicolet-Yamaska – Autorisation de signature pour le service d'ingénierie**

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska nous propose de signer une entente de services en génie civil;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à cette entente sont fixés par une quote-part, sur le nombre d'heures réelles travaillées l'année précédente pour notre municipalité, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT que certains services pourront être utiles à notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER M. Pierre Yelle, maire, à signer ladite entente au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

14-04-96

## **35. Moisson Mauricie – Brunch bénéfice**

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie / Centre-du-Québec organise un brunch bénéfice annuel le 25 mai 2014 au Centre des congrès de l'Hôtel Delta de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que le coût d'un billet est de 30 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour le brunch bénéfice annuel de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 60 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## **36. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

## **37. AFFAIRES NOUVELLES**

14-04-97

### **Abolition du poste d'opérateur d'usine d'assainissement des eaux usées**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé d'abolir le poste d'opérateur d'usine d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a présenté une entente de fin d'emploi à l'employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ABOLIR le poste d'opérateur d'usine d'assainissement des eaux usées;

D'AUTORISER M. Pierre Yelle, maire, à signer l'entente intervenue entre l'employé et l'employeur suite à l'acceptation de l'employé, si tel est le cas;

QUE madame Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, complète les démarches à effectuer pour ce dossier selon la lettre remise à l'employé et datée du 14 avril 2014.

## **38. RAPPORT DES COMITÉS**

Messieurs Pascal Thérout et Jean Duhaime, conseillers, donnent rapport de leurs comités respectifs, soit, la régie des déchets, les loisirs, l'OMH et la régie d'eau.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**14-04-98**

## **39. COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

<b>CH #</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
4441	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	211.44
4442	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	581.89
4443	Annonceur (L) (Publication voeux 10e anniversaire)	149.47
4444	Bell Canada (Téléphones édifices - Avril 2014)	703.70
4445	Bergevin Jean-Claude (Deneigement)	405.00
4446	Buroplus (Fournitures de bureau)	823.94
4447	Chagnon Jacques (CCU 10 avril 2014 - 1 dossier)	30.00
4448	Cherbourg Sanitaire et Emballage (Produits centre communautaire)	202.07
4449	Dufault Gérard (Déneigement localisation Bornes-Fontaines)	50.00
4450	Entreprises Pierreville Ltee ( Location Machinerie)	781.83
4451	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Les)(Entretien luminaires)	620.27
4452	Extincteur de la Mauricie inc. (Entretiens extincteurs édifices)	441.50
4453	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transports)	95.18
4454	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Mars)	20.00
4455	Gamelin Réjean (CCU 10 avril 2014 - 1 dossier)	30.00
4456	Global Électro-Mécanique (Appel de service pompe poste principal)	2 073.58
4457	Gouin Guy (CCU 10 avril 2014 - 1 dossier)	30.00
4458	Hydro-Québec (Éclairage public - Mars 2014)	987.36
4459	Corporation Sun Média (Avis Public Règlement)	264.85
4460	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées - Mars)	63.98
4461	Lavoie Valérie (Remboursement Florent, Élie et Marguerite Jutras)	158.75
4462	Rouillard et Frère Inc. (Sacs pour usine)	8.04
4463	Niquet Marcel (CCU 10 avril 2014 - 1 dossier)	30.00
4464	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	151.71
4465	Péloquin Peggy (CCU 10 avril 2014 - 1 dossier)	30.00
4466	Pétrole A.A.Courchesne inc. (Chauffage bureau municipal)	720.52
4467	PG Solution inc. (Fournitures de bureau)	287.44
4468	Régie incendie Pierreville-St-Francois-du-Lac (11 Marie-Victorin)	9 059.34
4469	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Février )	25 549.15
4470	Sayer Richard (Entretien ménager - Mars )	379.00
4471	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin)	121.87
4472	Théroux Pascal (CCU 10 avril 2014 - 1 dossier)	30.00
4473	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	400.00
4474	Yelle Pierre (CCU 10 avril 2014 - 1 dossier)	30.00
4475	Piché Paul (Allocation cellulaire - Avril 2014 )	25.00
4476	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Avril)	12 342.33
4477	Maison des jeunes (Subvention 2e versement - Avril)	1 250.00
4478	Comité des Loisirs (Subvention - Comité des Loisirs)	10 000.00
4479	Gamelin Yvon (Déneigement édifices - avril 2014)	1 370.12
4480	Industrielle Alliance assurance collective (Ass.coll. - avril 2014)	2 069.11
4481	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Mars 2014 )	8 911.76
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>81 490.20</b>

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## COMPTES DÉJÀ PAYÉS

### CH # FOURNISSEURS

4430	Comité des résidants Foyer Lucien Shooner (Bercethon 2014)	25.00
4431	COGESAF (Adhésion 2014)	50.00
4432	Bell Canada (Téléphones édifices - Mars 2014)	694.14
4433	Hydro Performance (Dégivrage de borne fontaine)	229.95
4434	Commission de la santé sécurité du travail (Ajustement 2013)	147.47
4435	Ministère du Revenu du Québec (Ajustement - 2013)	20.93
4436	Telus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mars 2014)	95.43
PPA	Regime retraite employés municipaux du Québec ( Mars 2014)	1 772.00
4437	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Mars 2014)	1 990.78
4438	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Mars 2014)	5 193.99
4439	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	381.38
4440	Raymond Chabot Grant Thornton (Vérification 2013-1e partie)	7 243.43
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>17 844.50</b>

### DÉBOURSÉS MARS 2014

Salaires Mars 2014	14 325.64
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>14 325.64</b>

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Yves Plante  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2014;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2014 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

#### 40. Période de questions

- Asphaltage rang Saint-Jean-Baptiste
- Forage effectué dans la municipalité
- Demande de financement – Les Ouvriers de paix

#### 41. Conclusion

14-04-99

#### 42. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 21h05.

---

Pierre Yelle  
Maire

---

Peggy Péloquin  
Secrétaire-trésorière